

Bulletin Profiteurs

Contre l'impunité des entreprises canadiennes en Colombie

Février 2014



Détention de syndicalistes de la USO (p.1)
Trous de mémoire : un projet de théâtre-
forum sur l'extractivisme ... (p.3)

Un tribunal des peuples sur l'industrie
minière canadienne, mai 2014, Montréal
(p.4)

Détentions et persécutions des syndicalistes de la USO ayant critiqué la pétrolière canadienne

Mercredi 4 décembre à 9h, Campo Elias Ortiz, ex-travailleur d'une entreprise sous-traitante de Pacific Rubiales, quittait son domicile pour se rendre au siège social de l'Union syndicale ouvrière de l'industrie du pétrole, dont il est un membre actif, lorsqu'il a été arrêté. Un sort similaire attendait José Dilio et Hector Sanchez, leaders communautaires de la région de Campo Rubiales. L'ensemble des charges sont liées à des faits s'étant déroulés en 2011 dans le cadre de la mobilisation ouvrière de contestation des conditions de travail au champ pétrolier de Rubiales, opéré par la Canadienne Pacific Rubiales Energy.

Tous trois font face aux chefs d'accusation « d'obstruction de la voie publique », « violations au droit du travail », « menaces » et « séquestration aggravée ». Cette dernière accusation, menant à des condamnations variant entre 40 et 60 ans d'emprisonnement, est basée sur le fait que la ligne de piquetage tenue à l'entrée du champ pétrolier empêchait d'y entrer ou d'en sortir (!). Il s'agit d'une accusation grave qui ne sera sans doute pas retenue au procès, mais qui a pour conséquence immédiate l'impossibilité de libération conditionnelle en attendant de procès. Il s'agit d'une pratique courante dans le système de « justice » actuel : imputer des charges criminelles démesurées afin de délégitimer la contestation sociale. On l'a vue au Québec avec le cas d'étudiant-e-s accusé-e-s sous des charges liés au terrorisme pour ce qui finira par être jugé comme un méfait (cas des fumigènes dans

le cadre de la grève étudiante de 2012).

L'utilisation abusive de lois existantes fait partie des mécanismes reconnus de criminalisation d'opposant-e-s dans le monde. Rappelons que les trois syndicalistes ont été témoins au Tribunal populaire sur les politiques extractives en Colombie (2013). Lors de ce tribunal, un jugement a été émis contre la multinationale Pacific Rubiales Energy, en la présence de diverses organisations et personnalités canadiennes : les syndicats énergétiques, des postes et de la fonction publique entre autres, ainsi que le député provincial Amir Khadir et Susana Déranger, leader autochtone d'une région affectée par les sables bitumineux en Saskatchewan.

Hector Sanchez avait alors fait part des craintes qu'il avait pour sa vie, suite aux menaces reçues avant et après l'audience s'étant tenue à Puerto Gaitan le 13 juillet 2013, à proximité des champs pétroliers de Rubiales.

José Dilio fait partie des dizaines de témoins dans l'enquête ouverte suite aux nombreuses plaintes de l'Union syndicale ouvrière (USO) qui accusent Pacific Rubiales de violation au droit du travail et au droit de libre association. Cette plainte a été déposée en mai 2013 et Campo Elias Ortiz s'en était fait le porte-parole notamment auprès des médias canadiens.

Rappelons que ces arrestations interviennent à quelques jours à peine de l'anniversaire de la mort de

PROJET ACCOMPAGNEMENT SOLIDARITÉ COLOMBIE

Courriel: info@pasc.ca | Téléphone : 514-966-8421 | Site web : www.pasc.ca

Milton Riveras, également travailleur impliqué dans le conflit de travail de 2011, assassiné le 11 décembre 2012.

Sources : Commission nationale de droits humains et paix de la USO.
Traduction : PASC.

J'ai rencontré Campo Elias Ortiz, José Dilio, Dario Cardenas, et Hector Sanchez, en juillet 2013 à Puerto Gaitán durant le Tribunal populaire auquel j'ai participé comme membre de la délégation québécoise. Ces dirigeants sociaux, travailleurs souriants et humbles, avaient l'espoir qu'en nous racontant leur réalité et en nous apportant les preuves des humiliations imposées par la compagnie canadienne, nous pourrions faire quelque chose pour mettre un terme aux injustices dont ils sont victimes.

(...) Le sort subi par ces syndicalistes me fait penser à Kimy Pernía Domicó, leader autochtone colombien qui était venu à Ottawa en 1999 pour témoigner devant le Comité permanent des relations extérieures et du commerce international du Canada, sur les effets néfastes du barrage hydro-électrique Urra I, construit sur les terres des autochtones Embera Katio, dans la région d'Uraba et financé en grande partie par la canadienne Export Development Corporation. Kimi Pernía Domicó a été enlevé le 2 juin 2001 puis assassiné et sa dépouille a été, selon un commandant d'un groupe paramilitaire d'extrême-droite, jetée dans un fleuve.

Lors du débat sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie (ALECC), ratifié en 2010, le gouvernement canadien s'est engagé à promouvoir le respect des droits de la personne dans ce pays tristement connu comme étant le plus dangereux pour l'activité syndicale. Depuis « certains investissements canadiens ont contribué à aggraver la difficile situation des droits humains ».

Que faut-il faire pour que le sort réservé aux victimes des entreprises canadiennes qui oseront venir témoigner soit meilleur que celui qui a été réservé aux membres de l'USO ou à Kimy Pernía?

Leila Celis, professeure, département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal, UQAM.

Lire son témoignage " *Le prix à payer pour s'opposer aux exactions des entreprises canadiennes à l'étranger*" en ligne sur : www.pasc.ca



La violence et la persécution à l'égard des syndicalistes colombiens doit cesser !

2014 a débuté dans la crainte et la tristesse en Colombie alors que les attaques et les tentatives de criminalisation à l'encontre des mouvements sociaux se poursuivent. Avec un leader syndicaliste à nouveau victime d'une attaque vicieuse, IndustriALL Global Union se joint aux syndicats colombiens pour dénoncer la violence.

Les attaques, les mutations, les menaces et les assassinats ainsi que la criminalisation à l'encontre de ceux qui émettent des revendications sociales continuent à corroborer l'absence de volonté politique de garantir l'exercice de la liberté d'association, de la négociation collective et du droit de grève en Colombie.

Le dernier incident dramatique en date s'est produit le 10 janvier alors que des travailleurs de l'entreprise hydroélectrique Caldas – CHEC du syndicat SINTRAELECOL-CUT, un affilié d'IndustriALL Global Union, manifestaient pour revendiquer le droit de mettre en œuvre leur Convention Collective. Les manifestants dénonçaient également les abus commis par EPS (Empresas Públicas de Medellín) contre les communautés de Caldas.

Les manifestants ont été violemment pris à partie et roués de coups par l'Escadron mobile anti-émeutes qui a également fait usage d'engins explosifs. Un de ces engins a grièvement blessé plusieurs travailleurs et leurs

familles. Parmi ceux-ci, le Président de la CUT et du SINTRAELECOL-Caldas, Arturo Oscar Orozco, qui est toujours à l'hôpital dans un état grave et souffre de lésions critiques aux yeux. Le bilan médical d'Arturo Orozco fait état de la perte de son œil gauche alors que les médecins luttent toujours pour sauver son œil droit et reconstruire son visage.

C'est la quatrième atteinte à la vie d'Oscar Orozco. qui a subi les persécutions des agences de sécurité et de justice de l'état colombien et en particulier du Bureau du Procureur Général. Ignorant délibérément son rôle de leader syndical et communautaire, le Bureau du Procureur Général a tenté d'inculper Oscar Orozco en prétendant qu'il s'était mis en scène dans des "attaques simulées".

Le 4 janvier 2014, Luis Marin Rolong Ever, un représentant régional du syndicat des brasseries SINALTRACEBA a été assassiné par des tireurs non-identifiés alors qu'il attendait un bus dans la ville de Soledad. Le lendemain, le président du SINALTRACEBA, Gamboa Rafael Maldonado, a reçu des menaces de mort de la part de paramilitaires alors que le syndicat

tenait son Assemblée Générale.

En décembre 2013, IndustriALL a dénoncé la détention injuste de quatre leaders de l'affilié d'IndustriALL USO; Dario Cardenas, Hector Sanchez, Campo Elías et José Ortíz Dilio Naranjo. Ils sont également des témoins clés dans une enquête en cours contre Pacific Rubiales. Edwin Brown, Président national de l'USO, a réaffirmé que ces arrestations font partie d'une mise en scène organisée par Pacific Rubiales avec la complicité du Procureur Général. La direction de l'USO a appelé le Vice-président à faire transférer d'urgence les quatre syndicalistes dans une autre aile de la prison, car ils sont actuellement détenus en compagnie de membres de groupes paramilitaires et de bandes criminelles qui menacent leur sécurité.

Ce 15 janvier, les syndicats colombiens mobilisent pour dénoncer ces attaques horribles. Rejoignez notre campagne pour mettre fin aux persécutions, attaques et assassinats de syndicalistes en Colombie !

[Source : IndustriALL Global Union, 15 janv. 2014](#)



Des trous, du pétrole, des mines, l'avenir est dans les trous. Creusons-nous la mémoire, place au jeu !

Trous de mémoire est un projet de théâtre-forum sur l'extractivisme. Extract-ti-vice, de quoi parle-t-on ? Il s'agit de l'extraction intensive des ressources naturelles, du pétrole, des minerais, du gaz... qui seront vendus sur les marchés, habituellement internationaux. Un sujet d'économie, mais ces ressources se trouvent sur des territoires abritant des êtres vivants. Présents à travers l'histoire du Québec et à l'échelle internationale, les grands projets extractivistes ne cessent de se multiplier à l'heure actuelle, suivant la cote des marchés. Questionnements, réactions, prises de position, la question fait parler.

Inspirée d'enjeux qui se vivent aux quatre coins du Québec, la pièce rassemble plusieurs petites scènes qui poussent à la réflexion, à l'exploration et à l'expérimentation des possibilités de réponses. Nous vous invitons à passer de la position de spectateurTRICES à celui d'acteurTRICES. L'espace d'un théâtre, tout devient possible!

Trous de mémoire sera présenté dans l'est de la province du Québec à des communautés touchées par des projets extractifs ou sensibles à la question. Parce que la mémoire se construit à chaque jour, saurez-vous remplir les trous ?

Un Tribunal des peuples sur l'industrie minière canadienne, mai 2014, Montréal

Pour la première fois en Amérique du nord, un Tribunal des peuples sur l'industrie minière canadienne aura lieu à la fin mai 2014. Le Tribunal qui se tiendra à Montréal, sera lancé le jeudi 29 mai par une conférence d'ouverture dans une université, puis se poursuivra les 30 et 31 mai par des audiences au Centre culturel Georges-Vanier, avec présentations de témoins et expert-es de plusieurs pays d'Amérique latine et du Canada. L'événement se clôturera le 1er juin, par une journée d'ateliers, groupes de discussion et délibérations du jury.

L'idée de réaliser un Tribunal d'opinion au Canada sur la question minière est née au sein de la Coalition QUISETAL (Coalition québécoise sur les impacts socio-environnementaux des transnationales en Amérique latine), à laquelle participe le PASC, et de JUSTE (Justice transnationales extractives). L'initiative s'est inspirée d'expériences de participation à des tribunaux populaires d'une équipe de recherche associée au Centr'ERE de l'UQAM au Chili et des membres de JUSTE au Guatemala. Une quinzaine d'organisations syndicales, universitaires et de solidarité sont maintenant engagées dans la préparation du Tribunal.

Entreprises canadiennes en Colombie : des "Profiteurs de guerre"

La Colombie trône au premier rang des pays les plus dangereux pour l'activité syndicale et au deuxième rang en termes de déplacements forcés de la population. Plus de 85% des réfugié.e.s internes et des syndicalistes assassinés proviennent des régions d'exploitation minière et pétrolière du pays. Le Canada, signataire d'un accord de libre-échange avec la Colombie, est pour sa part le premier pays d'origine des investissements miniers à l'étranger et contrôle, par le biais de capitaux privés, les plus importantes réserves de pétrole de la Colombie. Le Canada ne possédant aucun cadre réglementaire pour surveiller l'activité de ses entreprises hors des frontières, ces dernières déploient leurs activités en toute impunité profitant de la violence politique qui sévit dans ce pays en guerre. Ce bulletin entend briser le silence.

Consultez le bilan de la première année de la campagne [en ligne](#).

Nous remercions les syndicats suivants pour leur appuis financiers :



UNIFOR
theUnion | lesyndicat



cupwosttp

Les membres du **Projet Accompagnement Solidarité Colombie** sont disponibles sur demande pour visiter votre milieu de travail et participer à des causeries portant sur les impacts des investissements canadiens en Colombie et la situation syndicale colombienne. N'hésitez pas à nous contacter!